

Plafonnement des honoraires

(Tarif des honoraires de location applicable à partir du 1^{er} Avril 2017)

Estimation : 200 Euros TTC / bien

HONORAIRES DE LOCATION	
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	Honoraires Agence TTC
<u>Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué	8,00 €/m ²
<u>Frais d'établissement d'un état des lieux</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m ²
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	Honoraires Agence TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%

HONORAIRES DE VENTE	
Prix de vente	Honoraire Agence TTC
<u>Villa, appartement ou local</u>	
< 50 000 €	7500 €
50 001 € à 150.000 €	15 %
150.001 € à 250.000 €	10 %
250.001 € à 350.000 €	8 %
350.001 € à 500.000 €	6 %
> 500.001 €	5 %
<u>Terrain</u>	
Tous les prix	10 % avec minimum 10.000 Euros
<u>Fonds de commerce ou droit au bail</u>	
Tous les prix	25 % avec minimum 5.000 Euros

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
 Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et de son suivi
 Pour tous les honoraires, TVA de 8.5 % compris.

Tous les tarifs indiqués sont les tarifs de base et peuvent être soumis à négociation.